



## FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN FOUR GAZ

### CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Consultation lancée pour la passation d'un marché selon la procédure adaptée, référencée 2018/02, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016

#### Personne publique contractante:

Dénomination : Lycée Albert CLAVEILLE

Type d'acheteur public :

Etat :

Collectivité territoriale :

Etablissement Public Local

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>

Adresse - ville - Pays : 80, rue Victor HUGO – 24000 PERIGUEUX

**Objet du marché** : Le marché à conclure, est un marché ordinaire de prestation de service, passé selon la procédure adaptée.

**Date de rédaction** : 15 janvier 2018

**DELAÏ DE REPONSE** : **lundi 5 février 2018 à 12 heures**, heure de Paris (délai de rigueur)

**Pouvoir adjudicateur** : M. Michel ROCHER, Proviseur

**Personne à contacter pour tout complément d'informations et responsable du suivi de l'exécution du présent marché** :

M. le gestionnaire -

☎ : 05 53 02 17 02

Le présent C.C.P comporte 9 articles numérotés de 1 à 9 et 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4

**ARTICLE 1 : CARACTERISTIQUES ET OBJET DU MARCHÉ** : Marché ordinaire de fourniture et d'installation d'un four gaz dans la cuisine du lycée Albert Claveille (zone de cuisson).

2 prestations supplémentaires éventuelles doivent obligatoirement être prévues par le soumissionnaire :

1/la fourniture d'un chariot supplémentaire et de 20 plaques téflon pour le four (GN 2/1)

2/le rachat et l'enlèvement d'un four électrique (GN 2/1 – 10 niveaux avec chariot et support) hors service présent dans la cuisine du lycée, qui vient de tomber en panne (réparation évaluée à 3700€).

Le titulaire répond à l'égard du lycée Albert CLAVEILLE de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application de la réglementation européenne.

## **ARTICLE 2 : ORGANISATION DES PRESTATIONS**

**L'installation et la mise en service sont souhaitées pour le vendredi 2 mars 2018.**

Les candidats pourront proposer d'autres dates, plus tard, en sachant que cela aura une influence sur la notation de leur offre. En effet le lycée souhaite une installation rapide et sera fermé pendant les vacances de février du 13 au 25 inclus.

## **ARTICLE 3 : CONTENU DES PRESTATIONS**

**3.1 Fourniture d'un four neuf à gaz ayant les caractéristiques suivantes** : ces caractéristiques sont obligatoires dans le sens où elles correspondent au minimum requis que le candidat doit impérativement respecter. Par conséquent la notation des offres prendra en compte la réponse apportée aux caractéristiques ou éléments spécifiquement indiqués comme souhaités dans les documents de consultation.

-four mixte 2/1, 20 niveaux

-appareil de cuisson polyciseur assurant les fonctions suivantes : four vapeur, four à air pulsé, four mixte air pulsé et vapeur, maintien en température, cycle de remise en température normalisé

-four à chaudière

-surchauffeur assurant une production de vapeur instantanée

-construction en acier inox au chrome nickel, molybdène et titane ou bi-métal

-cuve avec angles arrondis, surfaces lisses et contiguës

-chariot de défournement avec espace entre les niveaux de 60mm minimum

-commandes en 24 volts, régulation électronique

-pilotage par minuterie et manuel

-lampe témoin de mise sous tension

-éclairage de l'enceinte

-protection électrique et thermique, sécurité d'ouverture de porte, de manque d'eau et d'élévation de la température

-refroidissement rapide de l'enceinte de cuisson

-porte ferrée à droite, à double vitrage et munie d'un disjoncteur, joint encastré sur le châssis de l'appareil

-ouverture de la porte à préciser ; souhaitée à 180 degrés.

-porte munie d'un vitrage isolant thermique et équipée d'un bac de réception d'eau

-forte sécurité souhaitée contre le risque de brûlures (parois, vitre...) : à expliciter

-programme de nettoyage automatique de l'enceinte de cuisson

-douchette intégrée

-facilité globale de nettoyage souhaitée (dont vitre) : à expliciter

-facilité globale d'entretien souhaité : mode opératoire à expliciter et produits à préciser (détartrant...)

-raccordement de la vidange du four en cuivre et vidange non étanche : prévoir un dispositif de type entonnoir

-réduction de la vitesse et de la puissance pour cuire des pièces fragiles (pâtisserie)

-sonde à cœur multipoint. Possibilité de débrogage souhaité

-chariot 20 niveaux

-chargeur en acier inoxydable 18-10, 4 roues pivotantes diamètre 125 dont 2 à frein avec pare-choc angulaires (non marquant)

-optimisation souhaitée des consommations : gaz et électricité + eau et détergent pour le nettoyage : à expliciter

-garantie 2 ans pièces, main d'œuvre et déplacements. Garantie au-delà des 2 ans souhaitée : à expliciter

-service après-vente réactif et efficace souhaité : procédure et délais d'intervention à expliciter, délai éventuel de remise en état ; durée de fourniture des pièces détachées... Le tarif TTC (hors garantie) d'un déplacement sur site devra également être indiqué à titre d'information ainsi que celui d'une heure de main d'œuvre.

Le candidat s'engage à fournir un équipement neuf, conforme à toutes les normes européennes en vigueur relatives à la fabrication de l'équipement proposé, notamment celles relatives à la sécurité des appareils à gaz et électriques.

### **3.2 2 prestations supplémentaires éventuelles (PSE) à chiffrer également**

1/la fourniture d'un chariot supplémentaire et de 20 plaques téflon pour le four (GN 2/1)

2/ le rachat et l'enlèvement d'un four électrique (GN 2/1 – 10 niveaux avec chariot et support) hors service.

**3.3 Installation du four : date souhaitée le vendredi 2 mars 2018 (dès 6h30).** Le candidat s'engage à installer, régler et mettre en service cet équipement selon les règles de l'art et dans le respect des normes européennes en vigueur. Il s'engage également à récupérer tous les déchets liés à la fourniture et à l'installation du four.

- raccordement électrique 230V+T
  - raccordement gaz (piquage...)
  - raccordement eau froide adoucie, vidange
  - évacuation gaz brûlés et vapeurs excédentaires
  - raccordement au niveau de sol adapté aux chariots de défournement
  - le candidat s'engage à assurer un réglage des appareils de manipulation
- Il s'engage également à réaliser le déplacement, si nécessaire, de 3 friteuses

Lors de la visite ou dans les 3 jours qui suivent, le candidat s'engage à préciser au lycée les travaux ou aménagements non prévus qui lui sembleraient indispensables ou utiles pour que l'installation soit en tous points conforme aux normes de sécurité et aux conditions optimales d'utilisation et d'entretien du matériel.

**3.4 Formation :** le candidat s'engage à assurer une formation à l'utilisation et à l'entretien de l'appareil (2 heures minimum). **Date souhaitée pour la première partie : le même jour que l'installation.** La seconde partie de la formation sera assurée 1 mois après afin de répondre aux nouvelles questions des cuisiniers.

**3.5 Visite :** une seule visite sur site, impérative, est organisée le **vendredi 26 janvier 2018 à 9h** pour s'assurer notamment que l'appareil proposé rentre dans la zone de cuisson (le déplacement de 3 friteuses est envisagé) et pour évaluer les travaux de raccordement nécessaires. Cette visite permettra également d'évaluer le rachat du four électrique indiqué en PSE.

#### **3.6 Assurance :**

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une **attestation de la compagnie d'assurance** couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

### **ARTICLE 4: PRIX**

#### **4.1 Contenu et forme du prix**

**Le prix du marché revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation (fourniture, installation et formation).**

Le pouvoir adjudicateur décidera également s'il lève ou non la ou les PSE.

Le montant du marché est porté dans l'acte d'engagement. Le détail des prix et des calculs conduisant à sa détermination, figure en annexe à l'acte d'engagement (devis détaillé). En cas de contradiction entre les montants détaillés et l'acte d'engagement, c'est le chiffre de celui-ci qui fait foi.

**4.2 Variation dans les prix :** Les prix sont établis sur la base des conditions économiques du mois de janvier 2018 et réputés fermes et définitifs pour la totalité de réalisation des prestations dans les conditions prévues à l'art. 18 du décret du 25.03.2016 précité.

### **ARTICLE 5 : PENALITES DE RETARD**

Des pénalités sont prévues en cas de manquement aux engagements du candidat :

- pénalité de 100€ TTC par jour de retard par rapport à l'engagement du candidat : tant que l'équipement n'est pas installé et mis en fonctionnement conformément aux clauses du présent marché et tant que la 1<sup>ère</sup> partie de la formation du personnel n'est pas réalisée.

### **ARTICLE 6 : PAIEMENTS**

Le règlement intervient dans les 30 jours suivant la réception de la facture par le lycée, sous réserve de la complète réalisation des prestations faisant l'objet du présent marché (hormis la 2<sup>ème</sup> partie de la formation du personnel qui sera réalisée dans le mois suivant la 1<sup>ère</sup> partie).

Le montant du règlement est calculé en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement par le lycée des pièces de mandatement.

La facture devra être adressée au lycée Albert Claveille – 80, rue Victor HUGO – 24000 Périgueux, en double exemplaire (original et duplicata). La facture devra comprendre tous les éléments réglementaires et notamment l'identification bancaire du prestataire (IBAN-BIC).

Le règlement sera effectué par mandat administratif. Le chef d'établissement du lycée est l'ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée Albert Claveille.

### **ARTICLE 7 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Le présent marché est notamment régi par :

Les documents généraux applicables : le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services en vigueur au moment de la consultation (consultable sur internet).

Les documents contractuels régissant le présent marché sont par ordre de priorité décroissant :

➤ l'acte d'engagement et son annexe le devis détaillé (fourniture, installation, formation) avec les PSE

- le présent CCP paraphé à chaque page et signé
- le Règlement de la Consultation dûment paraphé et signé

**ARTICLE 8 : STIPULATIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU TITULAIRE**

Le présent marché est soumis aux dispositions du cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services en vigueur. Les conditions générales de vente du titulaire figurant par exemple, au tarif, ne sont pas applicables au présent marché.

**ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties se tiennent mutuellement informées des éventuelles difficultés qui pourraient naître de l'exécution du présent marché et s'efforcent de trouver des solutions à l'amiable.

Toutefois, conformément à l'article R221-3 du Code de la justice administrative, modifié notamment par le décret n°2009-945 du 29 juillet 2009 (art.3), le règlement de tous les litiges portant sur l'interprétation et/ou l'exécution du marché relève de la juridiction compétente, soit exclusivement le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à PERIGUEUX, le 15 janvier 2018

Le pouvoir adjudicateur

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.

Fait à ....., le .....

La personne juridiquement habilitée à représenter le candidat

Etabli en deux exemplaires originaux, dont un est conservé dans les archives du lycée Albert Claveille.